



*Mairie de Bonnieux*

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU  
09 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Convoqués le 02 Décembre 2025

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 12

Quorum : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL et Monsieur Patrick DEVAUX.

Pouvoirs : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Laëtitia AGNEL, et Monsieur Alexis BOUTIERE à Madame Emilie TEMPIER.

Absent : Monsieur Claude RAVOIRE.

A été élue secrétaire de séance : Madame Laetitia AGNEL.

Approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Convention entre la CCPAL et les communes du réseau des médiathèques du Calavon pour la mutualisation de frais communs au réseau des médiathèques.
- 2- Convention communale de coordination de la police rurale de Bonnieux et des Forces de Sécurité de l'Etat.
- 3- Participation à la protection sociale des agents.
- 4- Déclassement de la voie communale N° 23.
- 5- Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2025.**

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal => néant.

Décision du Maire : Décision du Maire N° 2025-03 - Virement de crédits.



Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point, inscrit en questions diverses, à l'ordre du jour du conseil :

- Aménités rurales 2025 - PNRL.

Accepté à l'unanimité des présents.

- Délibération 09.12.2025-01 : Convention entre la CCPAL et les communes du réseau des médiathèques du Calavon pour la mutualisation de frais communs au réseau des médiathèques.

Vu le partenariat pour la mise en place du Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) engagé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 entre la CCPAL et les communes du réseau des médiathèques du Calavon, à savoir Apt, Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Murs, Roussillon, Saignon, St-Martin-de-Castillon, St-Saturnin-les-Apt,

Considérant que cette mutualisation des moyens permet de générer une économie globale de plus de 2 000 € par an pour les communes partenaires du réseau des médiathèques,

Considérant l'évolution des besoins et la volonté des communes du réseau de poursuivre le partenariat afin de mutualiser les dépenses annuelles suivantes :

- Le raccordement annuel à la plateforme PNB de Dilicom permettant l'interconnexion entre les systèmes informatisés pour le prêt de livres numériques des médiathèques, estimé à 84 €,
- L'achat de livres numériques, estimé à 1 000 €,
- Les frais d'hébergement et de maintenance du logiciel Orphée.net auprès de C3rb pour la gestion des bibliothèques, estimés à 8 000 € TTC pour l'ensemble des Médiathèques, (les frais de maintenance du module PNB sont offerts en cas de mutualisation),
- La prestation de portage de livres et divers supports entre les médiathèques du réseau estimée à 7 000 € TTC.

Considérant que la Communauté de communes assure le portage administratif du dispositif et souhaite participer à hauteur de 3 000 € par an pour la prestation de portage de livres et divers supports entre les médiathèques du réseau confiée à Zou Vaï,

Considérant que les dépenses correspondantes seront prises en charge par la CCPAL à hauteur de 17 000 € maximum par an, avant d'être refacturées annuellement à chaque commune selon la répartition définie à l'article 3 de la convention,

Le Maire propose au conseil de délibérer pour approuver le projet de convention.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention précitée.

- Délibération 09.12.2025 - 02 : Convention communale de coordination de la police rurale de Bonnieux et des Forces de Sécurité de l'Etat.

Il convient d'approuver la convention précitée pour formaliser la collaboration entre la police rurale et la gendarmerie

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention communale de coordination de la police rurale et des forces de sécurité de l'Etat.

- Délibération 09.12.2025 - 03 : Participation à la protection sociale des agents.

Monsieur le Maire propose de verser une participation financière mensuelle comme suit :

- Santé : 15 € brut par mois et par agent bénéficiaire d'un contrat labellisé
- Prévoyance : 15 € brut par mois et par agent bénéficiaire d'un contrat labellisé.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation à la protection sociale des agents précitée.

- Délibération 09.12.2025 - 04 : Déclassement de la voie communale N° 23.

A l'appui d'une réorganisation des voies d'accès dans le secteur Trigaud - Sud, la voie communale n°23 d'une emprise de 3a 40 ca n'étant plus affectée à l'usage direct du public, cette voie doit intégrer le domaine privé de la commune.

La désaffection puis le déclassement dans un second temps s'imposent.

La désaffection de la voie communale n°23 ayant été constatée en séance du 12.11.2025, le conseil municipal est invité à prononcer le déclassement du domaine public la voie communale n°23 afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au conseil de délibérer sur le déclassement de la voie communale N°23.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le déclassement de la voie communale N°23.

- Délibération 09.12.2025 - 05 : Aménités rurales 2025 – PNRL.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place, par l'Etat, en 2020, de la dotation destinée aux communes rurales et visant à valoriser les aménités rurales. Cette dotation a connu des évolutions notables, en particulier grâce à un dialogue avec l'Etat engagé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les élus du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon ont adopté à une large majorité le soutien des communes aux actions portées. Ce soutien consiste, pour les communes bénéficiaires, à reverser au PNRL 20% de la dotation, à savoir :

Dotation 2025 : 36 057€

Participation sollicitée : 7 211,40€ (soit 20% de 36 057€).

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des 20% des aménités rurales 2025 au PNRL.

- Questions diverses :

- Monsieur le Maire évoque le point les aménités rurales 205, et consulte les membres de son conseil pour connaître leur positionnement quant au versement d'une partie des aménités au PNRL 2025, soit 20% du montant perçu.  
Madame Lombard demande à quoi sert cette dotation et si elle ne peut pas servir pour la restauration de l'enclos des Bories.  
Ce point est ajouté à l'ordre du jour du CM.  
Les aménités sont donc votées => 8 voix pour et une abstention.
- Participation des communes par rapport à Allo Bus en 2025, et seules deux communes, mais ce service se développe de plus en plus, très sollicité.  
6559€ pour Bonnieux, au prorata du nombre d'habitants.  
Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal pour le budget à venir, et est ce qu'on vote le budget maximum à savoir 6 950,58€.  
Ce point sera voté le 29/01/2026.
- Le conseil municipal examine la demande d'ODP pour un pizzaiolo sur l'Aire des bus qui appartient au Département, au parking du pont Julien (à voir avec le conseil départemental directement). Ou un emplacement dans le village (le vendredi midi).  
Monsieur le Maire est favorable pour son installation durant la période hivernale  
En revanche, il ne souhaite pas que cette personne s'installe le soir sur le village, pour ne pas mettre en défaut les restaurateurs. Le conseil municipal est favorable à cette demande et dans les conditions précitées.
- Rappel des manifestations à venir :  
21/12/2025 : festival des crèches  
29/12/2025 : spectacles soirée disco sur la place GAMBETTA.
- Téléthon : Monsieur le Maire expose le succès rencontré par l'édition 2025 du téléthon et remercie tous les participants bénévoles pour leurs actions et leur investissement.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire  
Pascal RAGOT



La Secrétaire  
Laetitia AGNEL

